

1 Place de la Mairie
76760 ECTOT L'AUBER

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025_34

RÉVISION DU LOYER DES TERRES DU CCAS

Nombre de membres en exercice	Présents	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	8	8	0	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal d'Ectot-l'Auber, régulièrement convoqués par le Maire, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier DELAMARE, Maire.

Étaient présents : Mme Fanny CREVEL, M. Fabrice DAJON, M. Didier DELAMARE, Mme Hélène MÉLINE, M. Xavier PAGNERRE, Mme Hélène PRÉVOST, M. Eric PUYAU, Mme Aurélie VINCENT.

Étaient excusés : M. Mathieu BIGOT, Mme Céline CORNILLLOT, M. Hubert DUTHIL, M. Emmanuel FARCY, M. Baptiste LE DIEU, M. Dominique LEVREUX.

Étaient excusés avec pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Fanny CREVEL

Madame Fanny CREVEL, 1ère Adjointe, informe les membres du conseil municipal que la commission sociale s'est réunie le 3 septembre dernier et de ce fait, a été évoquée la reconduction du bail annuel des terres du CCAS, cadastrée ZH14 d'une contenance de 1 ha 30 a 69 ca sans quota laitier, au profit de monsieur Didier DELAMARE. C'est Madame Nathalie MARONNIER, membre de la commission sociale qui va signer le bail.

Le loyer annuel pour le bail 2025/2026 est porté à 380,19 euros. Il était de 378,61 € en 2024/2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le rapport présenté ;

Article unique – approuve les décisions prises et autorise Mme MARONNIER à signer le bail avec M. Didier DELAMARE.

Pour extrait certifié conforme,
Ectot l'Auber, le 10 octobre 2025

Le Maire,

Didier DELAMARE

